

## CHAPITRE 3

### GRAMMATICALISATION

*« Les langues changent sans cesse et ne peuvent fonctionner qu'en ne changeant pas. À chaque moment de leur existence, elles sont le produit d'un équilibre transitoire. Cet équilibre est donc le résultat de deux forces opposées : la tradition, qui retarde le changement, lequel est incompatible avec l'emploi régulier d'un idiome, et d'autre part les tendances actives, qui poussent cet idiome dans une direction déterminée ».*

Charles Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, 1932.

#### 0. Introduction

C'est avec le philosophe Etienne Bonnot de Condillac que les prémices du phénomène de l'évolution des unités linguistiques se sont manifestées diachroniquement. En ce sens, il explique ce processus par le fait que : « les termes les plus abstraits dérivent des premiers noms qui ont été donnés aux objets sensibles<sup>1</sup> ». C'est ce qui s'atteste dans l'étude de cas de l'agglutination des désinences modifiant les formes verbales. En effet,

les sons qui rendaient la signification du verbe déterminée lui étant toujours ajoutés, ne firent bientôt avec lui qu'un seul mot, qui se terminait différemment selon ses différentes acceptations. Alors le verbe fut regardé comme un nom qui, quoique indéfini dans son origine, était, par la variation de ses temps et de ses modes, devenu propre à exprimer d'une manière déterminée l'état d'action et de passion de chaque chose. C'est de la sorte que les hommes parvinrent insensiblement à imaginer les conjugaisons<sup>2</sup>.

La référence à *Epea Pteruenta or the Diversions of Purley* constitue un préalable incontournable, dans la mesure où John Horne Tooke, se rapportant à

---

<sup>1</sup> Étienne Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, tome 1, Paris, Beaudouin frères, éditeurs, 1746, p. 284.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 275.

Schultens, révèle pour la première fois le principe du changement catégoriel : « *Prepositions, Conjunctions, Particles in general to be no more than Nouns or Verbs, and refused therefore to make separate classes of them, among those that comprehend the Parts of Speech*<sup>1</sup> ».

De surcroît, se profile dans *Observations sur la langue et la littérature provençale* d'August Wilhelm Von Schlegel une étude expliquant le passage du niveau synthétique des langues latines au niveau analytique des langues romanes modernes :

On dépouille certains mots de leur énergie significative, on ne leur laisse qu'une valeur nominale, pour leur donner un cours plus général et les faire entrer dans la partie élémentaire de la langue. Ces mots deviennent une espèce de papier-monnaie destiné à faciliter la circulation<sup>2</sup>.

Ce principe d'agglutination s'énonce dans le cours magistral de Wilhelm Von Humboldt : *De l'origine des formes grammaticales et de leur influence sur le développement des idées*, où il en expose les différentes étapes selon les quatre phases suivantes :

Ainsi se produit à son plus bas degré la représentation grammaticale, au moyen de locutions, de constructions de phrases. [...] Ainsi se produit à son second degré la représentation grammaticale, au moyen de combinaisons de mots fixes, et de termes encore indécis entre la désignation des objets et celle des formes. [...] Ainsi se produit à son troisième degré la représentation grammaticale par des analogues de formes. [...] Ainsi se produit à son degré le plus élevé la représentation grammaticale, au moyen de formes véritables, de flexion, et de mots purement grammaticaux<sup>3</sup>.

Avec la *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, Franz Bopp soutient les apports des développements de Humboldt et ceux de Schlegel, en mettant en valeur l'évolution de la morphologie fondée sur l'agglutination de racines lexicales afin de produire des entités grammaticales :

Il y a en sanscrit et dans les langues de la même famille deux classes de racines : la première classe, qui est de beaucoup la plus nombreuse, a produit des verbes et des noms (substantifs et adjectifs) [...] le verbe se trouve d'ailleurs, sous le rapport de la forme, lié à ces racines d'une façon plus intime que le substantif, puisqu'il suffit d'ajouter les désinences

---

<sup>1</sup> John Horne Tooke, *Epea Pteroenta or the Diversions of Purley*, William Tegg & Co. London, 1786-1805, p. 128.

<sup>2</sup> August W. Von Schlegel, *Observations sur la langue et la littérature provençale*, Paris, Librairie grecque-latine-allemande, 1818, p. 28.

<sup>3</sup> Von Humboldt Wilhem C., *De l'origine des formes grammaticales et de leur influence sur le développement des idées*, Librairie A. Franck, Paris, 1822, p. 33-34.

personnelles à la racine, pour former le présent de beaucoup de verbes [et] de la seconde classe de racines dérivent des pronoms, toutes les prépositions primitives, des conjonctions et des particules ; nous les nommons racines pronominales, parce qu'elles marquent toutes une idée pronominale, laquelle est contenue, d'une façon plus ou moins cachée, dans les prépositions, les conjonctions et les particules<sup>1</sup>.

On y voit l'écho de la distinction catégorématique vs syncatégorématique et les prémices du processus de passage du lexical vers le grammatical ou du signifiant vers le fonctionnel.

Dans *Cours de linguistique générale*, Ferdinand de Saussure, s'intéressant à la description des processus diachroniques de l'évolution des catégories linguistiques, nous éclaire à juste titre sur l'origine de la « création d'une nouvelle espèce de mots, les prépositions, et cela [s'opère] par simple déplacement des unités reçues<sup>2</sup> ».

## 1. Définition

S'inspirant probablement des auteurs précédemment cités, Antoine Meillet a été le premier à introduire le terme « *grammaticalisation* » en linguistique dans son article *L'évolution des formes grammaticales*. Et s'il n'a pas vraiment été le premier à en avoir saisi le processus et les effets, il a eu le mérite de formaliser le phénomène en en fournissant une définition qui reste valable malgré son ancienneté – chose rare en matière de linguistique. Pour Meillet la grammaticalisation, ce moteur du changement catégoriel, consiste en l'« attribution du caractère grammatical à un mot jadis autonome<sup>3</sup> ».

Dans la phrase : « *Laissez venir à moi les petits enfants* », Meillet distingue trois classes de mots, les mots principaux : *venir, enfants* ; les mots accessoires : *laissez, petits* ; et les mots grammaticaux : *à, les* ; entre lesquelles s'opère un passage au moyen de procédés tels que la « dégradation progressive de la signification concrète des mots », « de l'altération phonétique ». Il analyse ces processus de la sorte :

L'affaiblissement du sens et l'affaiblissement de la forme des mots accessoires vont de pair ; quand l'un et l'autre sont assez avancés, le mot accessoire

---

<sup>1</sup> Franz Bopp, *Grammaire comparée des langues indo-européennes comprenant le Sanskrit, le Zend, l'Arménien, le Grec, le Latin, le Lithuanien, l'Ancien Slave, le Gothique et l'Allemand, Tome 1*, Paris, Imprimerie nationale, 1833, p. 221.

<sup>2</sup> Ferdinand De Saussure, *op. cit.*, p. 247.

<sup>3</sup> Antoine Meillet, « L'évolution des formes grammaticales », repris dans *Linguistique historique et linguistique générale* (1922), Genève, Slatkine, Paris, Champion, 1912, p. 131.

peut finir par ne plus être qu'un élément privé de sens propre, joint à un mot principal pour en marquer le rôle grammatical<sup>1</sup>.

Meillet définit ainsi le processus de grammaticalisation qui, après avoir vidé progressivement l'unité de son sens initial, il lui fait acquérir une fonction relationnelle. Une fois « le changement d'un mot en élément grammatical est accompli », on nous signale l'achèvement de ce processus. Mais il va sans dire que la grammaticalisation en tant que phénomène ne peut s'arrêter, car la langue est en perpétuel mouvement. Et pour reprendre le slogan devenu célèbre de Talmy Givón : « la morphologie d'aujourd'hui est la syntaxe d'hier<sup>2</sup> ».

C'est la métaphore de la spirale que Meillet emprunte visiblement à Gabelentz<sup>3</sup> pour expliciter le processus de renouvellement des catégories et spécialement des grammèmes.

Les langues suivent ainsi une sorte de développement en spirale ; elles ajoutent des mots accessoires pour obtenir une expression intense ; ces mots s'affaiblissent, se dégradent et tombent au niveau de simples outils grammaticaux ; on ajoute de nouveaux mots ou des mots différents en vue de l'expression ; l'affaiblissement recommence, et ainsi sans fin<sup>4</sup>.

Dans sa définition de la grammaticalisation, Kuryłowicz a mis en correspondance le lexical et le grammatical. Il a surtout détaillé les étapes du procédé et lui a attribué un statut scalaire : « un morphème passe d'un statut lexical à un statut grammatical ou d'un statut moins grammatical à un statut plus grammatical<sup>5</sup> ». En effet, la définition de ce processus permet de mettre au point un autre type de transfert allant du statut syncatégorématique vers un statut plus catégorématique.

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>2</sup> Talmy Givón, « Historical syntax and synchronic morphology: an archaeologist's field trip », dans *Proceedings of the 7th regional meeting of the Chicago linguistics society*, vol. 7, 1971, p. 413. « *Today's morphology is yesterday's syntax* ».

<sup>3</sup> C'est dans son livre *Die Sprachwissenschaft* (1891, p. 251) que ce linguiste allemand explique l'évolution cyclique de la langue par de la métaphore de la spirale.

<sup>4</sup> Meillet, Antoine, *op. cit.*, p. 140-141.

<sup>5</sup> Jerzy Kuryłowicz, « The evolution of grammatical categories », dans *Esquisses linguistiques*, vol. II, München: Fink, 1975, p. 52. Il s'agit de notre traduction d'une partie de cette phrase : « *Grammaticalization consists in the increase of the range of a morpheme advancing from a lexical to a grammatical or from a less grammatical to a more grammatical status, e.g. from a derivative formant to an inflectional one.* »

Dans la littérature sur la grammaticalisation, la question de l'unidirectionnalité et du mouvement inverse n'a pas manqué d'être posée. *Est-il possible qu'un élément grammatical fonctionnel se transforme en un élément lexical signifiant ?* La réponse, plutôt controversée, est généralement celle de l'unidirectionnalité. La grammaticalisation va dans un seul sens, du moins grammatical vers le plus grammatical. Pour autant, le processus inverse qui s'appelle la lexicalisation<sup>1</sup> ou *dégrammaticalisation*<sup>2</sup> n'est pas impossible. Nous pouvons citer le cas du verbe « *tutoyer* » qui dérive du pronom « *tu* » pourtant plus grammatical en tant que syncatégorématique que le verbe qui appartient en principe à la classe des catégorématiques. Pour dépasser la controverse, nous dirons que l'unidirectionnalité stricte n'est pas de mise. Mais la tendance générale est favorable à ce principe. La lexicalisation, qui est le mouvement inverse de la grammaticalisation, est plutôt rare dans l'économie des mécanismes de changement linguistique.

Il est tentant de prendre en compte l'examen auquel procède Lehmann pour décrire ce processus. Car, c'est à lui qu'on doit le regain d'intérêt pour ce phénomène, après près d'un siècle d'oubli depuis les dernières réflexions de Meillet. C'est dans *Thoughts on grammaticalization* qu'il expose sa définition et impulse les études de la grammaticalisation. Il postule que

la grammaticalisation est un processus menant des formes lexicales aux formes grammaticales. Un certain nombre de processus sémantiques, syntaxiques et phonologiques interagissent dans la grammaticalisation des morphèmes et de constructions entières. Un signe est grammaticalisé au point d'être dépourvu de son sens lexical concret et de s'intégrer dans les règles grammaticales obligatoires<sup>3</sup>.

S'inspirant des travaux de De Saussure<sup>4</sup> afin d'expliquer l'apport de la lexicologie dans la formation des unités grammaticales, Lehmann met l'accent sur l'aspect graduel du transfert catégoriel. Pour ce linguiste, certaines locutions prépositives ne sont pas le produit direct du mécanisme de grammaticalisation, mais

<sup>1</sup> *Ibid.* C'est nous qui traduisons: « *A reverse process is the lexicalization of a morpheme* ».

<sup>2</sup> Nous reviendrons sur cette notion dans ce qui suit (cf. infra la dégrammaticalisation).

<sup>3</sup> Lehmann, Christian, « *Thoughts on Grammaticalization* », in *Erfurt: Seminar für Sprachwissenschaft der Universität* (ASSidUE, 9). Second, rev. ed. 2002, p. vii. C'est notre traduction: « *Grammaticalization is a process leading from lexemes to grammatical formatives. A number of semantic, syntactic and phonological processes interact in the grammaticalization of morphemes and of whole constructions. A sign is grammaticalized to the extent that it is devoid of concrete lexical meaning and takes part in obligatory grammatical rules.* »

<sup>4</sup> Ferdinand De Saussure, *op. cit.*, p. 186. On attribue généralement les prépositions à la grammaire ; pourtant la locution prépositionnelle *en considération de* est essentiellement lexicologique, puisque le mot *considération* y figure avec son sens propre.

présupposent une étape de lexicalisation<sup>1</sup>, qu'il détermine comme le procès par lequel une unité devient lexicale<sup>2</sup>, avant de pouvoir être grammaticalisée :

Si, par exemple, un substantif relationnel tel que l'espagnol base apparaît dans une préposition comme *a base (de)*, 'sur la base (de)', ceci est souvent appelé grammaticalisation du nom base en préposition *a base de*. En réalité, cependant, l'appartenance de toute unité linguistique à une classe de mot – la préposition dans le cas présent – implique d'abord son rattachement à l'inventaire, i.e. dans le lexique. La genèse d'une préposition comme *a base (de)* est donc tout d'abord, un processus de lexicalisation de cette séquence. Une fois que ces items lexicaux nouveaux ont été créés, ils peuvent subir une grammaticalisation<sup>3</sup>.

De même, pour l'allemand :

avant que *auf Grund (von)* 'sur la base' puisse jamais être grammaticalisé en une préposition grammaticale, il doit être tout d'abord lexicalisé en la préposition lexicale *aufgrund (von)*. En ce sens, la grammaticalisation présuppose la lexicalisation<sup>4</sup>.

Ces locutions prépositives subissent ainsi une réduction de leur structure interne, de leur sens concret et de leur autonomie. Cela peut se synthétiser comme suit :

*Lexicalization is loss of internal structure, thus, of compositional motivation. Given a construction X-Y Z, in which X-Y is befallen by reduction, then grammaticalization and lexicalization may operate at the same time. Take*

---

<sup>1</sup> Christian Lehmann, « New reflexions on grammaticalization and lexicalization », in Wischer, Ilse & Diewald, Gabriele (eds.), *New reflections on grammaticalization*. Amsterdam & Philadelphia: J. Benjamins (TSL, 49), 2002, p. 18. C'est notre traduction: « *We have seen that prepositions and conjunctions come about not by grammaticalization, but by lexicalization. Once they have come into existence, they may then be grammaticalized.* »

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 16. La traduction est nôtre : « *Lexicalization is a process in which something becomes lexical in the first of the two senses. The term idiomaticization has essentially the same meaning. Lexicalization as a process in which something becomes lexical in the second sense would be the same as degrammaticalization.* »

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 9. Il s'agit de notre traduction : « *If, for instance, a relational noun such as Span. base appears in a preposition like a base (de) 'on the basis (of)', this is often called grammaticalization of the noun base to the preposition a base de. In reality, however, the appurtenance of any linguistic unit to a word class – preposition in the case at hand – implies first and foremost its appurtenance to the inventory, i.e. to the lexicon. The genesis of a preposition like a base (de) is therefore, first of all, a process of lexicalization of this sequence. Once such new lexical items have been created, they can undergo grammaticalization.* »

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 1. Il s'agit de notre traduction : « *before auf Grund (von) 'on the basis of' can ever get grammaticalized to a grammatical preposition, it must first be lexicalized to the lexical preposition aufgrund (von). In this sense, grammaticalization presupposes lexicalization.* »

*German aufgrund 'on the basis of' as an example : X = auf, Y = Grund, Z = the genitive complement of Y. Univerbation of auf + Grund is lexicalization, because it goes against the syntactic structure and destroys it<sup>1</sup>.*

Pour expliquer ces deux concepts, Lehmann ajoute que la grammaticalisation fait entrer le mot dans la grammaire, alors que la lexicalisation le fait passer dans le lexique. Ainsi un grammème devient lexème<sup>2</sup> même si, comme nous l'avons déjà vu, ce processus est de loin moins fréquent que l'inverse. Ce qui s'observe dans la multiplicité d'unités grammaticales telles que les locutions prépositives : « à la manière de », « à destination de » et conjonctives : « de façon que », « du plus loin que », par rapport à une proportion restreinte d'unités lexicales du genre : « le bus » qui provient par abréviation de « autobus » issu de « omnibus » dont *bus* en constitue la désinence, ainsi que : « Tutoyer », « vouvoyer », « le je », « le moi », « le sur-moi », « le dessus », « le tout », etc. En tout état de cause, les deux mécanismes sont à examiner de façon corrélatrice<sup>3</sup>.

Le rapport entre ces deux processus est souligné par plusieurs linguistes qui se sont intéressés à l'évolution des prépositions. Ainsi, De Mulder et Fagard indiquent que « lexicalisation et grammaticalisation sont imbriquées l'une dans l'autre » et qu'à partir de l'examen de ces deux processus impliquant les mêmes mécanismes phonétiques et syntaxiques, il s'agit de réduction phonétique, réanalyse, démotivation, conventionnalisation, etc.<sup>4</sup>

Afin d'éclairer ces deux mécanismes, ils réfèrent à la

formation de la préposition complexe « du côté de » et même la transformation de « côté » en préposition est une lexicalisation, mais le changement de catégorie impliquée par cette évolution peut être considéré comme un phénomène de grammaticalisation<sup>5</sup>.

Cela étant, les regards croisés des grammairiens traitant de ces deux phénomènes forment un consensus que souligne Prévost : « la grammaticalisation est réversible, le mouvement qui s'amorce alors correspondant à un autre type

<sup>1</sup> Christian Lehmann, « Theory and method in grammaticalization », in *Zeitschrift für Germanistische Linguistik* 32/2, 2005, p. 169.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 165. La traduction est nôtre : « *In a simple way of speaking, we may say that grammaticalization pushes a sign into the grammar, while lexicalization pushes it into the lexicon.* »

<sup>3</sup> *Ibid.* Traduction « *the two concepts of "grammaticalization" and "lexicalization" in a correlative way* ».

<sup>4</sup> Walter De Mulder et Benjamin Fagard, « La formation des prépositions complexes : grammaticalisation ou lexicalisation ? », dans *Langue française*, n° 156, 2007, p. 27.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 28.

de changement linguistique<sup>1</sup> », la lexicalisation qui fait passer « d'une forme grammaticale vers une forme moins grammaticale, voire lexicale<sup>2</sup> ».

Il convient de mentionner que les développements portant sur les processus de changement catégoriel ont suscité des controverses en ce qui concerne la dégrammaticalisation, surtout par ceux qui soutiennent le principe d'unidirectionnalité. En fait, ce mécanisme est défini par Muriel Norde : « *In general, degrammaticalization may be defined as the type of grammatical change which results in a shift from right to left on the cline of grammaticality, e.g. the shift from affix to clitic*<sup>3</sup> ». Elle le distingue de la lexicalisation dans la mesure où il s'opère de façon graduelle. Elle illustre les trois processus de changement linguistique de cette façon :

**Figure 3** : Grammaticalisation, dégrammaticalisation et lexicalisation<sup>4</sup>.

| grammaticalization | degrammaticalization | lexicalization (of grammatical items) |
|--------------------|----------------------|---------------------------------------|
| ⇒                  | ⇐                    | ⇐                                     |
| gradual            | gradual              | abrupt                                |

Dans le même ordre d'idées, Hopper et Traugott se sont fondés, eux aussi, sur les recherches antérieures pour essayer d'éclairer les étapes de la grammaticalisation. La définition qu'ils proposent de la grammaticalisation colle davantage à la réalité de la langue et focalise sur l'aspect perpétuel de ce changement qui ne se termine pas avec la grammaticalisation d'une unité, mais continue en spirale. C'est dans cette perspective qu'ils entendent la grammaticalisation comme « le changement par lequel des items et des constructions lexicales viennent à servir dans certains contextes linguistiques en tant que fonctions grammaticales, et une fois grammaticalisés, continuent à développer de nouvelles fonctions grammaticales<sup>5</sup> ».

<sup>1</sup> Sophie Prévost, « La grammaticalisation : unidirectionnalité et statut », dans *Le Français moderne*, tome LXXI, n° 2, 2003, p. 153.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 146. C'est le contrepied de la définition de Meillet relative à la grammaticalisation. En plus, le principe d'unidirectionnalité est en jeu. Si la grammaticalisation est réversible sans entrave, les grammèmes seraient susceptibles de se retrouver un jour jouer le rôle de lexèmes normaux dans l'usage quotidien. Ce qui semble un peu bizarre au vu du développement de la langue, à moins de prendre le phénomène de « lexicalisation » comme étape intermédiaire de reconnaissance d'un élément comme faisant partie du lexique avant son traitement. Auquel cas, les choses rentreraient dans l'ordre.

<sup>3</sup> Norde, Muriel, « The final stages of grammaticalization: affixhood and beyond », dans *New Reflections on Grammaticalization*, John Benjamins Publishing, 2002, p. 47.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>5</sup> Paul J. Hopper et Elizabeth C. Traugott, *Grammaticalization*, 2<sup>nd</sup> Ed., Cambridge University Press, 2003, p. 231. C'est notre traduction : « the change whereby lexical items and constructions

## 2. Préposition et cas

La préposition est héritée de la grammaire latine telle qu'on a pu l'observer à travers l'analyse diachronique des parties du discours, contrairement à l'*article* qui, lui, émerge avec les langues romanes dont est issu le français. D'ailleurs, Nyrop précise que « la plupart des prépositions latines ont passé en français ; il n'y a que *adversus*, *circa*, *coram*, *cum*, *ob*, *penes*, *praeter*, *propter*, *tenus* et quelques autres d'un emploi restreint qui aient péri<sup>1</sup> ». Il convient, cependant, de noter l'évolution de la grammaire latine avec un passage de l'état de langue synthétique agglutinante où les formes casuelles se manifestaient dans les désinences qui seront progressivement relayées dans le système des langues plus analytiques par des outils grammaticaux comme les prépositions.

Aussi longtemps que les cas ont été d'usage, il n'y avait pas d'ambiguïté, puisque les relations grammaticales étaient assurées par ceux-ci. Par exemple, il suffisait de dire « *vado Romam* » en latin pour comprendre qu'il s'agissait d'un sujet-agent (nominatif) qui fait l'action d'aller vers une destination (accusatif), la ville de Rome. Mais, avec l'usure des cas et leur chute graduelle, il fut évident qu'il fallait noter ces relations que les cas n'assumaient plus ou presque. Il devint très vite nécessaire, comme nous disent toutes les grammaires historiques d'introduire des éléments, en l'occurrence des particules à même d'assurer la relève et de maintenir la « rection » des éléments dans la phrase. Il ne s'agissait pas seulement d'assurer la rection (c'est-à-dire le fait qu'un opérateur ait de l'effet sur un autre élément de la phrase). En effet, avec la perte des cas, les frontières entre le sujet et l'objet étaient devenues floues et difficilement discernables, engendrant de nouveaux besoins linguistiques en relation avec l'usage des prépositions.

Ainsi, dès le latin, on a vu « *vado ad Roma* » (proprement, « je vais à Rome ») concurrencer la phrase à cas : « *vado Romam* ». À mesure que les cas s'estompaient, se faisait sentir la nécessité d'introduire des éléments de relation dans l'usage. Ce qui a engagé la polémique autour du double emploi des prépositions et de leur rôle « régisseur » dans la grammaire fraîchement séparée de la latinité... Pour pallier les déficiences du système casuel latin, les grammèmes, et spécialement les prépositions, se sont développés dans l'usage pour exprimer de la sorte les fonctions grammaticales auparavant attribuées à ces désinences, marquant ainsi l'avènement des langues analytiques y compris le français.

---

*come in certain linguistic contexts serve grammatical functions and, once grammaticalized, continue to develop new grammatical functions ».*

<sup>1</sup> Kristoffer Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, tome troisième, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag, Copenhague, 1908, p. 300.

### 3. Préposition et préfixe

Comme écho réponse à ceux qui mettent en cause une approche diachronique des parties de discours : « à quoi sert de faire une description historique des parties du discours ? », nous mettrons en avant la définition de la préposition donnée par Priscien<sup>1</sup> : « La préposition est une partie du discours indéclinable, qui est préposée aux autres parties ou bien par apposition ou bien par composition ». On y voit clairement qu'il y avait une tendance formelle en philologie traditionnelle à ne pas distinguer, comme nous le faisons aujourd'hui<sup>2</sup>, entre la préposition et le préfixe. Ainsi, dans l'expression « par composition » qui s'oppose à « par apposition », il s'agit des « prépositions » collées, qu'elles soient des préverbes, à l'instar de « *ab*-sent » vs « *pré*-sent » étant donné que *ab*- et *pré*- sont préfixés à « sent » (de « sentir ») ou des « *pré*-noms », [de même que « *pré*- » dans « *prédiction* », de « *pro*- » dans « *profond* », par exemple, ou encore des « *pré*-adjectifs » comme « *in*- » dans « *inclassable* » ou « *sub*- » dans « *supposé* » (qui était à l'origine « *sub*-posé », transformée par assimilation du « b » au « p », idem pour « *sup*-porté »)]. En tout cas, on voit qu'on est loin de la conception qu'on en a de nos jours. La distinction terminologique entre « préposition » et « préfixe » n'existait pas. Au temps de Donat, Priscien<sup>3</sup>, et les autres précurseurs de la grammaire latino-française, il y avait d'un côté les prépositions séparées (*separatae praepositiones*) et de l'autre les prépositions attachées (*compositae praepositiones*). Certaines prépositions ne pouvaient s'attacher (le cas de « *apud* » (= dans)) ; d'autres ne s'employaient qu'attachées. C'est le cas de « *dis*- », « *co*- » (et *con*-), « *re*- », etc.

Il faudra attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle et spécialement la publication de l'article « préposition » de l'*Encyclopédie* rédigé par Beauzée, pour voir se séparer définitivement la préposition (détachée) et le préfixe (attaché) : « Les prépositions

<sup>1</sup> Bernard Colombat, *op. cit.*, 1999, p. 210.

<sup>2</sup> Danielle Leeman nous explique que « selon ces critères (synchroniques et indépendants de l'orthographe), il n'y a pas deux catégories étanches (le préfixe d'un côté, soudé, et la préposition de l'autre, autonome) ». Leeman, Danielle, « Prépositions du français : état des lieux », dans *Langue française*, n° 157, 2008, p. 10.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 211. « Priscien sépare nettement *compositae praepositiones* et *separatae praepositiones*. Il reconnaît d'ailleurs à la préposition latine (à la différence de la prothesis grecque) la capacité de pouvoir s'employer uniquement en composition (par exemple *dis*-), ou uniquement de façon séparée (par exemple *apud*) et consacre un assez long développement à la différence de signification (appelée *uis* ou *potestas*, "puissance") de chaque préposition selon qu'elle est séparée ou composée.

sont des mots qui désignent des rapports généraux, *avec abstraction de tout terme antécédent et conséquent*<sup>1</sup> ».

D'ailleurs, cette caractéristique a été adoptée comme critère permettant de distinguer, du point de vue des anciens, la préposition de la conjonction. Cette dernière ne pouvait pas s'employer en composition, c'est-à-dire attachée. Pourtant, on pourrait se demander quel besoin avaient les anciens de recourir à un tel critère étant donné que la plupart du temps la préposition était spécifiée, sémantiquement, par sa propriété d'introduire la fonction circonstancielle :

La préposition est une partie du discours qui détermine une habitude fixée des éléments auxquels elle est ajoutée, qu'il s'agisse d'un lieu, d'une fin, d'un ordre, d'une cause ou d'une action<sup>2</sup>...

Cette comparaison de la préposition à l'adverbe qu'esquisse Ramus<sup>3</sup> est un signe de disparité entre les époques et les contextes de réflexion grammaticale. Ainsi, si l'on n'a aucune peine à accepter la comparaison qui fait que la préposition serait au nom ce que l'adverbe serait au verbe, on est surpris de voir un grammairien comme Ramus qualifier la préposition d'adverbe régissant le cas. Il est vrai que l'adverbe ne régit pas le cas et même s'il est un opérateur qui modifie d'autres parties du discours (l'adjectif et l'adverbe, par exemple), l'adverbe n'a pas la capacité de modifier, de déterminer, de « détourner » les relations comme le fait la préposition. Mais, c'est là un critère fonctionnel valide et opératoire dans une langue casuelle comme le latin qui n'a plus aucune valeur dans une langue sans cas, comme le français.

#### 4. Préposition et préverbe

Un aperçu descriptif comparé de la préposition et du préverbe est utile dans la recherche sous l'angle de la grammaticalisation. *Pré-positions* et *pré-verbes* ont pour point commun un certain nombre de traits comme l'anté-position, l'adjonction, et la dépendance aux mots auxquels ils sont collés. Du point

---

<sup>1</sup> Nicolas Beauzée, article « Préposition » de l'Encyclopédie. Cet article a été repris dans son ouvrage *Grammaire générale : ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, Imprimerie Auguste Delalain, Paris, 1819, Livre II : « des éléments de l'oraison », p. 322. Nous avons ajouté l'italique pour souligner le caractère désormais autonome de la catégorie de la préposition.

<sup>2</sup> Cité par Bernard Colombat, *op. cit.*, 1999, p. 210. « *Est [...] prae-position pars orationis indeclinabilis, quae praeponitur aliis partibus uel appositione uel compositione* » (GL 3, p. 24. 13-14). Nous reviendrons à ce point quand nous aurons à traiter du critère sémantique.

<sup>3</sup> Ramus, dit Pierre de la Ramée, (1515-1572), connu surtout pour être l'auteur de plusieurs ouvrages de philosophie et de rhétorique.

de vue distinctif la première est séparée de son régime, le second est accolé au verbe par agglutination.

Il n'empêche qu'il existe en français certains préverbes dont l'orthographe n'a pas tout à fait assimilé la grammaticalisation. Ce qui s'illustre dans « s'entr'aider », « entr'ouvrir », « outre-passer », « contre-balancer », qui avec l'évolution de la langue vont s'unir, s'incorporer au radical « s'entraider », « s'entrouvrir », « outrepasser », « contrebalancer »<sup>1</sup>. Il est à souligner que l'adjonction des préverbes se heurte à des difficultés morphologiques dans le cas de plusieurs graphies possibles, s'il s'agit d'une adjonction, où deux voyelles se rencontrent nous avons deux options : celle du trait d'union : mot composé : « contre-écarteler », « contre-indiquer », « s'entre-égorger » ou celle de la suppression de la première voyelle pour avoir la possibilité de la transcription du genre : « s'entr'égorger ». Il n'est pas question de toucher au radical-catégorématique, donc c'est plutôt le préverbe-syn-catégorématique qui subit une réduction, une ellipse. L'apostrophe, servant à les attacher dans certaines variantes graphiques, est en perte d'usage, comme le signale la réforme de l'orthographe de 1990 selon laquelle : « des noms formés avec les éléments prépositifs contre, entre : on écrira à contrecourant (comme à contresens), s'entraimer (comme s'entraider) »<sup>2</sup>.

Il s'agira par conséquent de faire une analyse expliquant comment les prépositions et les préverbes ont subi le phénomène de grammaticalisation pour rendre compte des critères spécifiques à leurs deux parcours.

L'ébauche de la grammaticalisation ne serait-elle pas développée par le maître de Meillet, Michel Bréal qui nous éclaire sur la formation de nouvelles prépositions en partant de l'idée que « les prépositions les plus avancées en âge ont une tendance à se vider de leur signification pour devenir de simples outils grammaticaux »<sup>3</sup>. Dès lors, un besoin d'expressivité s'est opéré depuis l'antiquité comme l'explique Ferdinand Brunot « à d'autres époques l'introduction d'un mot latin suit ou accompagne l'introduction d'une notion, d'une nuance au moins de pensée et de sentiment jusqu'alors absente des cerveaux ou demeurée

---

<sup>1</sup> Cependant nous signalons que des cas à l'instar de : « sous-entendre », « sous-estimer », « contre-attaquer », « s'entre-déchirer » s'écrivent encore détachés comme les préfixes : « avant-propos », « après-midi », « sans-gêne », « sous-développé ».

<sup>2</sup> Journal Officiel de la République française, 6 décembre 1990, *Les rectifications de l'orthographe*, Éditions des documents administratifs, p. 4.

<sup>3</sup> Michel Bréal, *op. cit.*, 1897, p. 204.

assez vague, assez peu familière pour n'avoir point besoin d'une expression propre »<sup>1</sup>.

Ce qui conduit au renouvellement de ce paradigme pour plus de clarté énonciative<sup>2</sup>. À force d'être répétées les prépositions françaises héritées du latin s'usent progressivement et finissent par perdre leur charge expressive initiale provoquant un nouveau besoin de régénération linguistique amenant à l'invention d'autres prépositions formées à partir « des participes comme *excepté, passé, hormis, vu, durant, pendant*, des adjectifs comme *sauf*, des substantifs comme *chez*<sup>3</sup> ». C'est dans ce cadre que Mélis précise qu'il s'agit bien d'une classe ouverte, car « la langue a créé et crée encore des prépositions nouvelles à partir de sources diverses<sup>4</sup> ».

Comme nous l'avons déjà souligné, la grammaticalisation consiste dans ce passage du lexical au grammatical. Ainsi, le développement de la langue favorise le transfert, entre autres, de *sauf* de la catégorie d'adjectif à celle de préposition et aussi à celle de la locution conjonctive *sauf que*.

Meillet recourt à deux procédés principaux : « l'innovation analogique et l'attribution du caractère grammatical à un mot jadis autonome, sont les seuls par lesquels se constituent des formes grammaticales nouvelles<sup>5</sup> ». C'est ainsi que se crée un certain nombre de locutions prépositives forgées sur une base nominale « *au centre de, au sein de* », adverbiale « *conformément à* », ou verbale « *à partir de* ».

Il s'agit de pratiques linguistiques récurrentes ; celles du développement en « spirale » d'un noyau catégorématique ayant déjà subi un affaiblissement de sens pour pouvoir se coupler à une préposition simple. Dans ces locutions, l'élément lexical concourt à doter la nouvelle construction d'une expressivité qui est à l'origine de sa formation, car elles sont au départ créées pour succéder aux cas usés, incapables d'assurer les relations.

---

<sup>1</sup> Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900* Tome 1, librairie Armand Colin, Paris, 1905, p. xii.

<sup>2</sup> Michel Bréal, *op. cit.*, 1897, p. 19-20. « Les premiers symptômes de cette transformation remontent beaucoup plus haut qu'on ne le croit d'ordinaire. On a souvent cité le passage de Suétone où, parlant des habitudes de l'empereur Auguste, il rapporte que celui-ci, pour plus de clarté, ne craignait pas d'ajouter des prépositions aux noms et des conjonctions aux verbes.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>4</sup> Ludo Mélis, *La préposition en français*, Éditions Ophrys, 2003, p. 105-106.

<sup>5</sup> Antoine Meillet, *op. cit.*, 1921, p. 131.

Il est important de rappeler que l'élément catégorématique connaît une dégradation sémantique et devient indéclinable sur le plan morphologique. Dans la majorité des cas de conversion catégorielle, l'unité lexicale intégrée acquiert un aspect polycatégoriel tel que « *pendant* » à la fois participe présent, adjectif, substantif et préposition. Toutefois, il y a certains cas qui dérogent à la règle de la grammaticalisation comme la locution « *à l'instar de* » dont le noyau lexical, subissant un transfert de catégorie irréversible voire une décatégorisation, se fige dans la locution prépositive. L'élément catégorématique « *instar* » se perd en tant que mot autonome et devient indécomposable de la structure qui l'intègre, et partant exclusivement mot-outil.

Ce transfert des catégories, qui s'opère à travers la grammaticalisation, semble être d'origine diachronique rejoignant de la sorte la conception saussurienne, surtout que ce phénomène concerne aussi bien la perte des désinences latines après l'affaiblissement de leurs sens. Corollairement, la manifestation des déplacements d'unités s'opère « par agglutination du verbe et de la particule, devenue préverbe<sup>1</sup> ». C'est ainsi que certaines prépositions latines vont se grammaticaliser. Nous assistons à un changement qui touche par exemple *pro*, *trans*, *sub*, qui vont quitter définitivement le paradigme prépositionnel pour rejoindre le paradigme préverbal en se soudant à des verbes. Comme cela peut se voir dans les formes « composées » : *pro*-poser, *trans*-porter, *sub*-venir. En effet, cette adjonction du résidu prépositionnel latin, qui va se fondre dans les nouvelles unités, atteste de l'évolution diachronique qu'est le signe du renouvellement de la langue française.

C'est aussi dans cette perspective que Gustave Guillaume explique le passage de la préposition « par chute » du système de l'appréhension à celui de la compréhension « comme mot séparé, relatif à un nom : *Tenir sous un fardeau*, et comme mot incorporé par l'initiale soit à un verbe, soit à un nom : *Soutenir un fardeau*, préparer une soutenance<sup>2</sup> ».

En devenant préfixe, ce déterminant intérieur du mot permet, une fois le mot construit, d'y introduire, du côté du commencement, un agent dynamique de compréhension portant le mot de sa compréhension première à une compréhension accrue, plus étroite, moins extensive et d'un dessin plus ferme<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Ferdinand De Saussure, *op. cit.*, p. 247.

<sup>2</sup> Gustave Guillaume, Leçon du 9 décembre 1943, Série A, in *Grammaire particulière du français et grammaire générale (II)*, Presses Universitaires de Lille, 1990, p. 53-54.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 60.

C'est dans cette optique que s'explique comment « venir » voit s'intensifier sa portée sémantique par l'emploi du préverbe « *par-* » pour générer « *par-venir* », avec une nouvelle signification : « venir à terme ».

Le cas des préverbes nous révèle que l'extension de cette classe peut contribuer à l'enrichissement de l'ensemble des catégorématiques, étant donné que ces préverbes s'agglutinent à des verbes. Par conséquent, ce genre de grammaticalisation infirme le principe premier postulant le transfert du lexical pur au grammatical pur. Il s'agirait de relativiser, comme l'ont déjà fait certains linguistes : *la grammaticalisation consisterait à aller du moins grammatical vers le plus grammatical*<sup>1</sup>.

L'analyse de ce processus est profitable pour élucider l'évolution des prépositions et des préverbes du point de vue diachronique. Ce qui est confirmé par l'extension de ces deux unités malgré leurs différences. Les mécanismes d'agglutination et de soudure, ayant pour champ d'application les domaines tant syncatégorématiques que catégorématiques, nous montrent que la création d'un mot nouveau se fait progressivement et ne suit pas nécessairement une trajectoire linéaire ou à sens unique. Ce principe de formation de nouvelles unités par préfixation, hérité du latin, révèle la dynamique créatrice de l'ensemble des langues indo-européennes.

Peu importe l'origine de ces préfixes ou préverbes : latine, française, anglaise, etc., les néologismes sont formateurs de mots innombrables, et ipso facto à l'origine du renouvellement lexical. Celui-ci s'opère d'abord au niveau qualitatif par la création d'un vocabulaire plus actuel, plus vif, plus expressif, etc. pour impacter ensuite le niveau quantitatif par l'extension du paradigme catégorématique et l'accroissement lexicologique. Ce qui constitue un phénomène captivant dans la sphère des recherches linguistiques modernes.

## 5. Préposition et adverbe

Les prépositions et les adverbes, voilà deux catégories différentes qui partagent un certain nombre de similarités telle que l'invariabilité. Ce qui nous met en présence d'un enjeu linguistique relatif à la confusion et à la complexité de ces unités, étant donné que plusieurs items sont susceptibles d'en faire partie. Ce flottement catégoriel est dû, certes, à des facteurs d'origine diachronique, puisqu'en latin, ainsi qu'en ancien français, on rencontre

---

<sup>1</sup> Jerzy Kuryłowicz, *op. cit.*, p. 52. «Grammaticalization consists in the increase of the range of a morpheme advancing from a lexical to a grammatical or from a less grammatical to a more grammatical status, e.g. from a derivative formant to an inflectional one.»

aisément ce phénomène d'indistinction dans plusieurs occurrences comme *clam*, s'employant en tant qu'adverbe pour signifier « en cachette », « secrètement », et en tant que préposition, comme dans *clam uirum* (en l'homme)<sup>1</sup>.

En plus, outre le fait qu'ils soient indéclinables, le syntagme prépositionnel et l'adverbe partagent la valeur sémantique circonstancielle autorisant leur substituabilité. Comme le met en exergue déjà l'équation d'Antoine Arnault et de Claude Lancelot en affirmant que :

Le désir que les hommes ont d'abrégé le discours, est ce qui a donné lieu aux adverbes, car la plupart de ces particules ne sont que pour signifier en un seul mot, ce qu'on ne pourroit marquer que par une préposition et un nom : comme *sapienter* sagement, pour *cum sapientiā* avec sagesse ; *hodiē* pour *in hoc*, aujourd'hui. Et c'est pourquoi, dans les langues vulgaires, la plupart de ces adverbes s'expriment d'ordinaire plus élégamment par le nom avec la préposition : ainsi on dira plutôt avec sagesse, avec prudence, avec orgueil, avec modération, que sagement, prudemment, orgueilleusement, modérément<sup>2</sup>.

La grammaticalisation est profitable dans la mesure où elle tente de résoudre le problème de ces unités polycatégorielles. Pour une résolution du flottement catégoriel adverbe-préposition, le principe du transfert du lexical vers le grammatical justifie l'explication d'Antoine Meillet et de Joseph Vendryes stipulant que « les prépositions sont en principe d'anciens adverbes auxquels le développement de la rection a fait donner des régimes fixés à certains cas<sup>3</sup> ». Elles sont dès lors créées par changement de catégorie pour distinguer l'accusatif de l'ablatif qui, auparavant, s'employaient indifféremment.

Lors de son analyse des *transformations des catégories linguistiques*<sup>4</sup>, Émile Benveniste met en relief le fonctionnement de ce procès diachronique reposant sur deux principes. D'une part, il s'agit des *transformations innovantes* dont les postulats sont : soit la disparition de certaines catégories : l'élimination du neutre, du duel, etc. ; soit la création de nouvelles parties du discours, comme celle de l'article défini, d'autre part, il est question de la présence de *transformations conservantes* i.e. périphrastiques consistant, par exemple, au « remplacement de la désinence casuelle par le syntagme préposition + nom<sup>5</sup> ».

<sup>1</sup> Antoine Meillet et Joseph Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*, Librairie ancienne Honoré Champion, 1966, p. 521. « comme l'adverbe *clam* dans *clam uirum* ».

<sup>2</sup> Antoine Arnault et Claude Lancelot, *op. cit.*, p. 134.

<sup>3</sup> Antoine Meillet et Joseph Vendryes, *op. cit.*, p. 521.

<sup>4</sup> Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale* tome II, Paris, Gallimard, 1974, p. 126-136.

<sup>5</sup> Émile Benveniste, *op. cit.*, 1974, p. 127.

L'équivalence entre le syntagme prépositionnel et l'adverbe nous amène à revoir la thèse formelle de la création d'une catégorie forgée sur un modèle systématique, applicable à plusieurs langues. À titre d'exemple, pour le français et l'anglais, Benveniste opte pour « la création d'une nouvelle classe d'adverbes issus de composés (-ly, -ment), etc.<sup>1</sup> ». Les adverbes anglais en « -ly » s'originent dans une ancienne formation germanique « -leib » qui signifie « corps », parallèle en cela à la formation des adverbes français en « -ment » qui trouvent leur origine dans le mot latin « -mens »<sup>2</sup> signifiant « esprit ». La signification globale des deux formations est « qui a le corps de » et « qui a l'esprit de », respectivement, donnant lieu aux formes adverbiales « *slow-ly* » et « *lente-ment* », par exemple.

D'ailleurs, le *Traité de grammaire comparée des langues classiques* remonte à l'origine latine de la formation des adverbes dans cette langue même. Le latin possédait, selon ce traité, une série d'adverbes qui se terminent en *-tim* :

Dans *partim*, cette terminaison est peut-être une ancienne désinence d'accusatif ou d'instrumental ; et on peut expliquer de même *furtim* ou *passim*. [...] on a tiré des adverbes en *-tim* de noms variés : *articulatim* "par morceaux", *assulatim* "par copeaux" [...] <sup>3</sup>.

Tel qu'il est défini dans le *Bon Usage*, l'adverbe joue à l'égard du verbe le même rôle que l'adjectif à l'égard du nom : « c'est, en quelque sorte, l'adjectif du verbe, comme d'ailleurs l'indique l'étymologie<sup>4</sup> ». Le transfert catégoriel de l'adverbe passe par l'adjectif qui en constitue le noyau, pour revêtir une fonction nouvelle, selon deux modalités, la première reposant sur l'adjonction de la désinence *-ment*, et la seconde sur le figement de l'adjectif, s'accompagnant a fortiori d'un affaiblissement de sens et de forme. En effet, c'est l'adjectif qui fournit à l'adverbe son radical, soit par transposition directe ("parler *bas*, marcher *droit*, boire *sec*"), soit en lui prêtant la forme du féminin que l'addition de *-ment* convertit en adverbe : *lentement*, *sèchement*, *cruellement*<sup>5</sup>.

Il convient alors de relever que la grammaticalisation des adverbes se fonde sur une base catégorématique comme l'attestent plusieurs cas dérivés de

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Alain Rey, *op. cit.* « Mens lui-même, issu de la racine indoeuropéenne *men-* "penser" (→ memento), n'est pas passé en français, où le sens chrétien de *spiritus* "souffle" a pris sa place (→ esprit), sauf dans le suffixe d'adverbes *-ment* et dans les composés *dément* et *véhément* ».

<sup>3</sup> Antoine Meillet et Joseph Vendryes, *op. cit.*, p. 519-520.

<sup>4</sup> Maurice Grevisse, *op. cit.*, 1980, p. 993.

<sup>5</sup> Émile Benveniste, *op. cit.*, 1974, p. 120.

substantifs agglutinés à des prépositions dans « *en revanche, en-suite, sans doute, sans conteste, par-fois, entre-temps, à genou, à profusion, à ciel ouvert* ». De même, ce processus crée des adverbes par soudure de substantifs et de participes présents dans : « *maintenant (tambour battant)* » ; des adjectifs dans « *toute-fois, long-temps* » ; des verbes dans « *d'arrache-pied, à tue-tête* », etc. Ce qui transforme ces unités agglutinées en adverbes indécomposables et stables. Nous sommes en présence d'un phénomène linguistique qui « ne produit guère de dérivés »<sup>1</sup>, comme le dit Émile Benveniste.

L'accroissement du paradigme adverbial peut s'opérer selon d'autres modèles, en se forgeant par exemple sur un adjectif tels que « *à chaud, à blanc* » ou sur un verbe tels que « *peut-être* », « *n'importe* » (*comment! où! qu'il quoi*), « *coûte que coûte* », etc.

Plusieurs exemples montrent l'extension de cette catégorie dont la racine est un adverbe soudé à un autre adverbe comme « *tan-tôt, com-bien* », à une préposition comme « *dés-or-mais* », ou encore à une conjonction « *qua-si* » (« *quam-si* »<sup>2</sup> - « comme si »). Plusieurs cas relevant de ce type de grammaticalisation d'adverbes proviennent du latin ou de l'ancien français. Ce qui semble prouver que ce processus a toujours été d'usage et nous confronte à une ambiguïté relative à l'identification de la catégorie primitive qui est à l'origine de ces unités jointes. En effet, l'analyse des hypothèses révèle une contradiction quant à la formation de ces deux indéclinables si proches : Les prépositions proviennent-elles d'adverbes ou est-ce plutôt l'inverse ?

L'argument avancé pour expliquer le développement de la classe des adverbes se fonde sur le principe de *réanalyse* de sa composition à partir de prépositions préexistantes. En fait, il s'agit d'un va-et-vient entre ces deux catégories que nous observons à travers le passage systématique de l'adverbe à la préposition qui s'illustre par des exemples comme « *pour, contre, avec* ».

L'étude et l'observation de quelques adverbes nous apprennent qu'il s'agit d'adjonctions de prépositions aboutissant à la création de nouvelles unités purement adverbiales telles que « *au-par-avant* » et « *en avant* ». C'est ainsi

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Alfred Ernout et Antoine Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 3<sup>e</sup> éd., Librairie C. Klincksieck, Paris, 1951, p. 975. « *quāsī* : conjonction de comparaison : "comme si" et "comme" puis "à peu près, environ" [...] On l'explique généralement par *quam-sī*, l'amuïssement de l'*m* non compensé par l'allongement de l'*a* serait dû au caractère accessoire du mot ». p. 973. « *Quam* : particule tirée du thème relatif-interrogatif, signifiant "que, combien" [...] marquant l'égalité ». p. 1098. « *Sī* : particule introduisant une phrase conditionnelle, "si"... ».

que des grammèmes sémantiquement pauvres coopèrent pour enrichir la partie lexicale, en développant paradoxalement la classe des grammèmes.

Par ailleurs, la langue peut produire d'autres adverbes en conservant l'unité de base à savoir la préposition. C'est dans cette optique que s'inscrit l'hypothèse de Charles Bally : « les adverbes sont des prépositions à régime implicite<sup>1</sup> ». Cette catégorie peut se former à partir d'une suppression du régime : « l'adverbe est produit par effacement du syntagme nominal qu'introduit la préposition, selon la formule :  $[X] + \text{SN} \rightarrow [X] \text{ Préposition Adverbe}^2$  ».

Le mécanisme d'agglutination est important dans la mesure où il nous renseigne sur la création de certains adverbes spatiaux par soudure de deux prépositions, comme par exemple « *dessus* » qui est constitué de « de + sus (sur) », « *dessous* » de « de + sous », « *dedans* » de « de + dans ». Ces composés sont « formés originellement de deux jonctifs. [...] La lexicalisation est chronologiquement atteinte depuis longtemps<sup>3</sup> ».

Toutefois, l'emploi substantivé de ces prépositions, comme dans « *le dedans, le dessus, le dessous, le pour, le contre* », ne traduit-t-il pas une continuation de ce processus de lexicalisation ?

Pour Bernard Pottier, cet usage elliptique faisant passer une entité de la classe des prépositions à celle des adverbes renvoie en contexte à un régime implicite, précédemment cité dans l'énoncé. Sa position est assez catégorique puisque, selon lui, il ne s'agit que « de véritables prépositions » et qu'il « n'existe en langue qu'un morphème (appelons-le préposition)<sup>4</sup> ».

En revanche, ces prépositions spatiales peuvent se convertir définitivement en adverbes par l'ajout d'une particule démonstrative, anaphorique voire adverbiale comme « *ci* » ou « *là* » pour obtenir des composés du type : « *ci-dessous, ci-dessus, ci-devant, ci-contre, là-dessus, là-dedans, par-ci, par-là, de-ci, de-là* ». Ces formes figées sont, de fait, résistantes à la dérivation, sauf quelques exceptions de substantivation vieillie du type « *un ci-devant* ».

<sup>1</sup> Charles Bally, *op. cit.*, 1941, p. 17.

<sup>2</sup> Marc Dominicy, « Qu'est-ce qu'un adverbe ? », dans *Actes de la deuxième journée des romanistes*, 1982, p. 5.

<sup>3</sup> Léon Warnant, *Structure syntaxique du français : essai de cinéto-syntaxe*, Paris, Librairie Droz, 1982, p. 328. Cette lexicalisation des adverbes explique l'évolution diachronique de cette catégorie : « Elle est atteinte depuis longtemps aussi pour des termes comme *jamais, aussitôt, debout, autour, longtemps, autrefois, toujours*. Elle doit l'être sans doute aussi pour *nulle part, autre part, côte à côte, mot à mot, tête basse*, etc. et pour des restes de phrases comme *vaille que vaille* ou *peu s'en faut*. »

<sup>4</sup> Bernard Pottier, *op. cit.*, 1962, p. 196-197.

Compte tenu des observations précédentes, il est naturel que soit attesté l'aspect hétéroclite de la classe des adverbes, constituée d'un mélange qui intègre en même temps « *très, trop, avec, ça, là, oui, non, ne guère, ne pas* », avec la liste qui s'est systématisée des adjectifs joints à l'élément « *-ment* ». Pour Pottier, « il semble que l'on ait mis dans les grammaires sous la rubrique "adverbes" tous les mots dont on ne savait que faire. La liste n'en est jamais close, et on n'en donne pas de définition intégrante<sup>1</sup> ».

Concernant la grammaticalisation des prépositions, Meillet et Vendryes affirment la validité du principe diachronique de l'évolution du lexical au grammatical, c'est-à-dire que le transfert s'opère de l'adverbe à la préposition (cf. supra). « Ainsi l'adverbe "*cōram*" "ouvertement" [disent-ils] devient préposition dans *cōram generō meō* "en face de mon gendre"<sup>2</sup> ». Dans une perspective comparée des langues classiques, ils montrent que ce phénomène se perpétue depuis le grec et le latin, passant par les langues romanes jusqu'au français où bon nombre d'unités telles que « *dans* » et « *parmi* »<sup>3</sup> quittent irrévocablement le paradigme adverbial pour devenir des prépositions : « la tendance à employer des locutions adverbiales comme prépositions se manifeste à toutes les époques du grec et du latin. Elle permet de renouveler les prépositions par création de tours plus expressifs »<sup>4</sup>.

En fait, selon Ferdinand De Saussure « l'indo-européen ne connaissait pas les prépositions ; les rapports qu'elles indiquent étaient marqués par des cas nombreux et pourvus d'une grande force significative<sup>5</sup> ». Pour passer du système casuel ancien à l'usage des prépositions, le processus s'introduit d'abord par des tournures agglutinantes à base catégorématique qui vont s'affaiblir sémantiquement et se figer morphologiquement pour créer ces grammèmes. Plusieurs occurrences confirment cette théorie comme, par exemple, « *aussi-tôt* », adverbe, composé de deux adverbes accolés ou le recours à une combinaison associant un noyau adverbial à des prépositions vides telles que « *à, de, en* ». À ce propos, nous pouvons citer les prépositions composées « *en dehors de, au-dedans de, loin de, lors de, etc.* ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>2</sup> Antoine Meillet et Joseph Vendryes, *op. cit.*, p. 521.

<sup>3</sup> Kristoffer Nyrop, *op. cit.*, p. 302. Selon Nyrop, cette préposition serait formée à partir d'un substantif simple « parfois des substantifs simples adoptent la fonction d'une préposition ; ils peuvent aussi se combiner avec *à, de* ou *en*. Exemple : Medium > *mi*, dans *parmi* et en vieux français *enmi* ».

<sup>4</sup> Antoine Meillet et Joseph Vendryes, *op. cit.*, p. 522.

<sup>5</sup> Ferdinand De Saussure, *op. cit.*, p. 247.

Dans cette même perspective, Nyrop catégorise la préposition « *jusqu'à* » comme une combinaison de particules, i.e. « on combine des prépositions et des adverbes », qui dans son explication montre la tendance générale à faire remplacer une forme simple par une forme composée ; cette tendance se fait valoir encore dans la langue moderne et il est intéressant d'en suivre le développement historique. La forme classique *usque* disparaît devant *de usque* > *jusque*, encore conservé comme préposition dans *jusqu'ou* et *jusqu'ici*, mais hors de ces combinaisons figées il a été remplacé par *jusqu'à*<sup>1</sup>.

Le renouvellement des catégories est un processus continu qui évolue selon la métaphore de la spirale, comme il a été dit ci-dessus. Le transit bidirectionnel qui s'opère entre la préposition et l'adverbe confirme ce qu'en dit Marc Dominicy : « Ainsi les mots *dedans*, *dehors*, *dessous*, *dessus*, adverbes issus de prépositions, redeviennent des prépositions<sup>2</sup> ».

Il s'agit aussi d'un problème de délimitation de ces deux catégories apparentées, vu le paradoxe des pistes de recherches diachroniques relatives à leur genèse et à leurs similitudes morphologique et sémantique, etc. Ce qui donne lieu à une confusion due à leurs frontières floues. Il nous incombait, par conséquent, d'essayer d'en esquisser un aperçu différenciateur. D'ailleurs, pour résoudre cette ambiguïté, D. Leeman en dresse les propriétés définitoires distinctives en indiquant que :

par rapport aux autres mots invariables, la préposition est donc traditionnellement opposée à l'adverbe en ce que ce dernier n'a pas de complément, et à la conjonction par le fait que celle-ci introduit une phrase<sup>3</sup>.

## 6. La grammaticalisation : étude de quelques PSI

Comme exposé plus haut, John Horne Tooke postulait pour la formation des prépositions à partir des noms et des verbes<sup>4</sup>. Cette hypothèse sera élaborée davantage dans le cadre de la théorie de grammaticalisation, qui traite du « passage de mots autonomes au rôle d'agents grammaticaux<sup>5</sup> », c.-à-d. le changement catégoriel allant fréquemment des catégorèmes vers les syncatégorèmes.

---

<sup>1</sup> Kristoffer Nyrop, *op. cit.*, p. 302.

<sup>2</sup> Marc Dominicy, *op. cit.*, p. 6.

<sup>3</sup> Danielle Leeman, *op. cit.*, 2008, p. 6.

<sup>4</sup> John Horne Tooke, *op. cit.*, p. 128. « *Prepositions, conjunctions, particles in general to be no more than Nouns or Verbs* ».

<sup>5</sup> Antoine Meillet, *op. cit.*, 1912, p. 133.

La grammaticalisation est ce phénomène de transfert d'une unité lexicale (nom, verbe, adjectif, adverbe) qui va, par exemple, se combiner avec des prépositions vides : *à, de, en, ...* créant de nouvelles locutions prépositives plus expressives, comme l'atteste la référence à la systématique de « spirale ». Ce transfert catégoriel donne lieu à des constructions de type « préposition + lexème + préposition », enrichissant le paradigme prépositionnel.

L'expressivité, étant l'un des moteurs du renouvellement de la langue, a sans conteste contribué au développement de ces grammèmes. Il s'agit d'une extension de cette catégorie qui serait dictée par le besoin du locuteur de représenter la réalité spatiale à une époque où les prépositions simples héritées du latin se sont affaiblies sémantiquement par usure. La grammaticalisation est un mécanisme motivé par le besoin de combler ce manque expressif inhérent à l'usage des langues.

En fait, l'affaiblissement sémantique s'accompagne d'un figement du nucléus subissant le processus de conversion catégorielle. Charles Bally décrit la manière dont s'opère le transfert en indiquant que « les mots, à force d'être employés ensemble pour l'expression d'une même idée, perdent toute autonomie, ne peuvent plus se séparer et n'ont de sens que par leur réunion<sup>1</sup> »

Plusieurs locutions prépositives françaises se sont forgées sur une base nominale exprimant l'espace comme : « la *face* », « le *côté* », « la *gauche* », « la *proximité* », « l'*amont* ». Ces unités lexicales vont transmettre une valeur sémantique incontestable aux nouveaux grammèmes qui les intègrent. Le cas de « *au milieu de* » obéit à cette formule récurrente qui consiste à agglutiner des prépositions simples à un noyau nominal, composé du préfixe « *mi-* » et de l'expression locative « *lieu* ». Aussi, ce substantif a-t-il fusionné dans cette locution de nature syncatégorématique pour devenir morphologiquement figé et indéclinable. Il a cédé son autonomie sémantique initiale pour assumer une nouvelle fonction syntaxique.

La formation des locutions prépositives présente l'évolution diachronique de ce paradigme « [locution prépositionnelle > préposition complexe > préposition simple (> préposition fonctionnelle)]<sup>2</sup> ».

Quant à la grammaticalisation dérivée d'un pivot verbal et exprimant généralement le déplacement, comme « partir, sortir, aller, venir », le même mécanisme

<sup>1</sup> Charles Bally, *Traité de Stylistique*, vol. 1, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Librairie C. Klincksieck, 1909, p. 68.

<sup>2</sup> Walter De Mulder et Benjamin Fagard, *op. cit.*, 2007, p. 10.

d'agglutination sera de mise. En ce sens, ces locutions prépositives nouvellement créées sont composées de particules grammaticales et de noyau verbal. On verra une préposition vide qui va s'accoler à l'élément verbal, subissant un figement morphologique, pour ne recevoir que l'infinitif ou le participe présent. Nous citerons, en l'occurrence, des cas comme « *à partir de*, *au sortir de*, *allant de*, *venant de* », etc.

Le passage du paradigme catégorématique au paradigme syncatégorématique s'observe dans le cas de *inter*, qui fait partie en latin des deux catégories préposition et adverbe. Ce même phénomène est conservé en français dans des unités comme « *parmi* », unité polycatégorielle dont l'emploi adverbial est caduc. Issu de l'ancien français et composé par soudure de la préposition « *par* » et du formant « *-mi* », ce mot représente un autre exemple de grammaticalisation, puisqu'on passe de l'adverbe à la préposition.

En effet, au cours de son évolution, cette unité a subi un affaiblissement sémantique et un changement syntaxique, en devenant mot-outil. Ce transfert catégoriel s'est accompagné d'une instabilité morphologique, qui s'atteste dans l'enchaînement des variantes orthographiques « *enmi* », « *emmi* », « *parmi* », pour se figer en s'établissant dans le paradigme prépositionnel.

En outre, la formation du mot « *depuis* » catégorisé à la fois comme préposition et adverbe, s'inscrit dans le même processus, étant donné que sa formation dérive d'une unité lexicale i.e. l'adverbe « *puis* ». Celui-ci a pu acquérir, lors de son déplacement catégoriel, une valeur spatiale grâce à l'ajout de la préposition « *de* ». Cependant, ce type de transfert sémantique constitue un cas particulier relativisant le principe de primarité de la valeur spatiale.

## 7. Bilan des résultats

Pour nous résumer, nous dirons que le développement consacré au transfert catégoriel a servi à éclairer la création de nouvelles unités grammaticales, y compris la majorité des prépositions. En effet, ce phénomène qu'est la grammaticalisation explicite la dynamique évolutive au sein d'une langue en permettant une réanalyse des mots. Ladite réanalyse décrit comment des catégorèmes lexicaux se transforment pour donner lieu à de nouveaux syncatégorèmes, telles que les prépositions.

D'ailleurs, conformément à ce processus de grammaticalisation, nous pouvons retenir que le trait dominant, qui s'y dessine, est celui de l'origine lexicale des outils grammaticaux. D'après l'aperçu diachronique des syncatégorèmes, « les prépositions, les adverbes, les pronoms, les conjonctions, etc., soit tout

ce qu'on appelle des éléments fonctionnels, dérivent d'une perversion d'anciens mots lexicaux<sup>1</sup> ».

Avec l'apport sémantique de l'élément catégorématique qui va leur insuffler du sens, ces nouveaux grammèmes vont pouvoir pallier leur déficience d'expressivité initiale.

Selon ce processus, l'évolution de cette partie du discours s'accomplit sur trois niveaux différents. On observe d'abord une invariabilité morphologique, par le figement de l'unité lexicale servant à sa formation, ensuite, sur le plan sémantique, un affaiblissement de son contenu initial, et enfin un changement de d'ordre fonctionnel conduisant à la modification de son rôle syntaxique.

Cette pratique serait commune à toutes les langues indo-européennes, voire à toutes les langues agglutinantes. De fait, le glissement de catégories nous renseigne sur la dynamique des parties du discours et la productivité de la langue française. C'est dans cette perspective que la grammaticalisation explique le renouvellement des syncatégorématiques, et spécialement l'extension du paradigme prépositionnel.

Une conclusion essentielle de cet essai est que la grammaticalisation et la lexicalisation permettent corollairement de démontrer l'extension des unités linguistiques : lexèmes et grammèmes. De même, nous retenons qu'il est aberrant de concevoir l'existence de deux compartiments fermés, puisque l'analyse des cas témoigne de l'absence de frontières étanches entre les catégorèmes et les syncatégorèmes.

## 8. Conclusion

Au terme de ce travail préliminaire, nous pouvons tirer un certain nombre de conclusions relatives à la genèse des prépositions et à leurs spécificités caractéristiques, ainsi qu'au processus de grammaticalisation qui a permis leur développement. Compte tenu de nos objectifs de recherche, nous avons essayé de contribuer à une réflexion diachronique générale portant sur les parties du discours, à travers laquelle nous avons centré l'intérêt sur la classe des prépositions.

À travers la description historique des catégories grammaticales, nous avons tenté de faire une récapitulation de leur différentes classifications et dénominations depuis les Grecs jusqu'à présent. Nous avons porté une attention particulière à

---

<sup>1</sup> Cf. Abderrazak Bannour, *L'écriture en Méditerranée*, Alger, Éditions Ziriab, 2004, p. 55.

l'impact de la tripartition aristotélicienne (*onoma*, *rhēma* et *sundesmos-arthron*), et à celle de Denys le Thrace qui a établi une liste canonique de huit parties (*mère tou logou*) dans sa *Techné*. Cette partition a été affinée par Apollonius Dyscole en tenant compte des critères morphologiques, syntaxiques et sémantiques. De fait, la classification grecque a servi de modèle pour la grammaire latine, comme l'attestent la catégorisation de Donat et celle de Priscien. Ce dernier réduit les catégories à sept en annexant les interjections avec la catégorie des adverbes et introduit l'importante distinction catégorématique vs syncatégorématique. L'influence de la grammaire de Priscien s'est perpétuée jusqu'à la Renaissance. D'ailleurs, en s'inspirant du modèle grec, Meigret intègre l'article pour établir la répartition canonique des neuf parties, qui s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Notre intention a été de prouver l'importance historique de la catégorie des prépositions, héritée des Grecs. Ainsi, nous avons essayé de récapituler les différentes définitions qui ont mis en évidence sa morphologie indéclinable, son emplacement par rapport aux autres parties et sa faible teneur sémantique, étant donné qu'elles sont des syncatégorèmes consignifiantes.

Tout au long de cet aperçu diachronique du système des parties du discours, nous avons cherché à analyser le rôle attribué à la préposition. En effet, cet élément fonctionnel occupe une position fondamentale, malgré les remous des différentes grammaires passées en revue.

Aussi le besoin de définir cette catégorie ne nous a-t-il pas amenée à l'examiner sous le prisme de la distinction catégorématique vs syncatégorématique ? Dans le but de révéler leurs critères sémantiques, nous nous sommes basée sur le fait que ces mots de liaison sont créés pour suppléer le système casuel. Ces prépositions ne sont considérées que pour le rôle qu'elles assument, car du fait que leur sens s'est dégradé diachroniquement, elles ne sont plus porteuses de signification. Ce transfert catégoriel justifie leur perte d'autonomie sémantique, puisqu'elles sont toujours jointes à d'autres mots, dont elles dépendent.

Cette unité syncatégorématique est certes valorisée d'un point de vue syntaxique en tant que relateur fonctionnel jouant le rôle de strument, de ligature, de ciment, d'outil grammatical subsidiaire. Conformément à l'analyse structurale, la préposition assure une fonction grammaticale de translatif, puisqu'elle se place entre les unités lexicales pour introduire par exemple des régimes indirects ou des compléments circonstanciels.

Sur le plan morphologique, leurs spécificités formelles de mots invariables, qui se préposent par rapport à leur régime, sont confirmées dans la quasi-totalité des grammaires.

L'avantage de cette distinction est d'avoir mis l'accent sur le statut fonctionnel de ces relateurs dans une perspective générale. En effet, les principes classificatoires modélisant les unités linguistiques se sont axés sur un système bipartite, cohérent voire quasi universel de lexèmes vs grammèmes.

Afin d'apporter quelques éléments de réponses aux questions que nous nous sommes posées initialement et dont les plus importantes sont : Quelle serait l'origine de ces prépositions ? Comment cette catégorie a-t-elle pu se développer ?

Nous avons jugé nécessaire de recourir à la grammaticalisation pour prouver que bon nombre de prépositions françaises sont héritées du latin. D'ailleurs, ladite langue a observé une évolution certes lente, mais significative, en passant du système synthétique (absence de préposition : *rosae*) au système analytique usant de préposition, comme en français (*de la rose*). Il est avéré que la préposition n'est apparue que tardivement en latin selon les descriptions réservées à la création de cette catégorie. En procédant à un examen diachronique des prépositions, il serait inconcevable de mettre en doute l'importance de la grammaticalisation dans leur genèse et développement. Suite à cette réanalyse, les résultats aboutissent au fait qu'elles seraient, à la base, dérivées d'une source lexicale, avec des occurrences telles que : (« *casa* »<sup>1</sup> → « *chez* » ; « *vertere* » → « *versus* »<sup>2</sup> ; « *circus* » → « *circa* »<sup>3</sup>, etc.).

C'est par la nécessité accrue d'une plus grande expressivité que le français a également usé de ce même processus en faisant passer progressivement un mot d'un statut lexical à un statut plus grammatical, comme les prépositions françaises « *sauf* », « *pendant* », « *durant* », etc. Par conséquent, ces lexèmes, donnant lieu à de nouveaux grammèmes, abandonnent leur liberté première,

---

<sup>1</sup> Kristoffer Nyrop, *op. cit.*, p. 302. Dans *Grammaire historique de la langue française*, Nyrop traite de l'origine des prépositions entre autres celles qui sont formées à partir de substantifs comme « Casa > chez [...] les combinaisons [de ce substantif avec les prépositions *de* ou *en*] de chez et vieux français *en chies* ».

<sup>2</sup> Alain Rey, *op. cit.* Entrée Versus : malgré son origine clairement latine, *versus*, du participe passé de *vertere* « tourner », signifiant « contre », est emprunté à un usage de l'anglais, apparu en droit au milieu du XV<sup>e</sup> s., développé en logique pour une relation d'opposition, et abrégé à l'écrit en *vs*. Cette expression didactique est attestée en français en 1945.

<sup>3</sup> *Ibid.* Entrée Chercher : « Le mot, qui signifie "faire le tour de, parcourir pour examiner" (IV<sup>e</sup> s.) puis "fouiller, scruter" (IX<sup>e</sup> - XI<sup>e</sup> s.), est formé sur la préposition *circa* "autour de", de *circus* "cercle, cirque" ».

en subissant un affaiblissement de sens et de forme. C'est, à juste titre, le cas des locutions prépositives qui ont proliféré en français en se forgeant sur un noyau lexical pour devenir des relateurs figés et invariables, assumant une fonction purement syntaxique (cf. *supra*).

Après avoir circonscrit le cadre méthodologique de notre travail, nous nous devons de procéder à une délimitation du champ d'application de notre recherche.